

Qui s'occupe du SAGE ?

La CLE

La Commission Locale de l'Eau définit la politique du SAGE et délibère. Sa composition est fixée par la loi.

+

Le Syndicat Mixte du SAGE

Le Syndicat Mixte du SAGE constitue un appui technique, administratif et financier.

+

La cellule d'animation

Elle anime la mise en œuvre du SAGE au quotidien.

« Ce SAGE révisé fixe des mesures ambitieuses et réalistes, adaptées à nos bassins versants, pour relever le défi d'une gestion durable et concertée de l'eau.

Je compte sur la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour agir avec le SAGE Cailly – Aubette – Robec. »

- **Dominique Gambier** -
Président de la CLE
Président du Syndicat Mixte du SAGE

La composition de la CLE



L'animation du SAGE au quotidien

Conseil et accompagnement

- des collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme...
- des riverains pour des problèmes de ruissellements...
- des agriculteurs pour la réalisation d'aménagements (haies, fascines, mares)...
- de l'ensemble des usagers pour réduire l'usage des pesticides...

Acquisition de connaissances

- suivi de la qualité et de la quantité des rivières et des eaux souterraines...
- réalisation d'expertises techniques du territoire : érosion, zones humides, rivières...

Le SAGE Cailly – Aubette – Robec

Pour un équilibre durable entre la protection des milieux et la satisfaction des usages liés à l'eau

Le **SAGE**, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil juridique et technique qui planifie les actions à mettre en œuvre sur les bassins versants du **Cailly**, de l'**Aubette** et du **Robec**, pour **améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**.

Du 1^{er} SAGE à la révision



L'arrêté préfectoral du 28 février 2014 marque l'entrée en vigueur du SAGE révisé.

Le territoire du SAGE en chiffres



Amont rural

20 millions de m³ / an prélevés pour l'eau potable

409 km²

37% de terres cultivées

Moins de 0,1% de zones humides

200 000 habitants

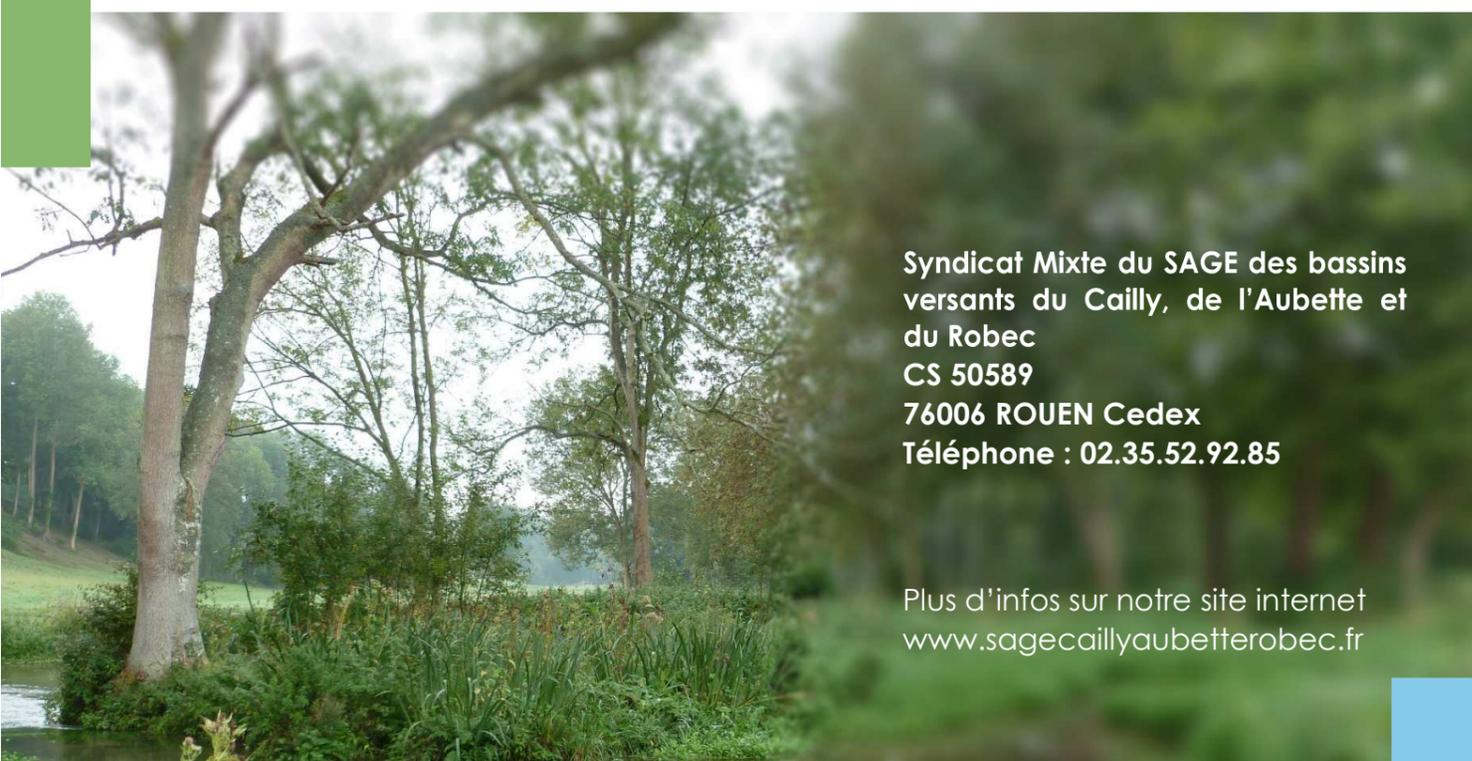
93 km de cours d'eau

50 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1983

Aval urbain

71 communes

- Anceaumeville
- Les Authieux-Ratieville
- Auzouville-sur-Ry
- Beaufort
- Bihorel
- Bonsecours
- Le Bocasse
- Bois-d'Ennebourg
- Bois-Guillaume
- Bois-l'Evêque
- Boos
- Bosc-Guérand-Saint-Adrien
- Bosc-le-Hard
- Butot
- Cailly
- Canteleu
- Claville-Motteville
- Clères
- Critot
- Darnétal
- Déville-lès-Rouen
- Elettes
- Esteville
- Estouteville-Ecalles
- Etainpuis
- Fontaine-le-Bourg
- Fontaine-sous-Préaux
- Fresne-le-Plan
- Fresquiennes
- Frichemesnil
- Grugny
- Le Houleme
- Houpeville
- La Houssaye-Béranger
- Isneauville
- Longuerue
- Malaunay
- Maromme
- Martainville-Epreville
- Le Mesnil-Esnard
- Mesnil-Raoul
- Mont-Cauvaire
- Montmain
- Mont-Saint-Aignan
- Montville
- Morgny-la-Pommeraye
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Notre-Dame-de-Bondeville
- Franqueville-Saint-Pierre
- Pierreval
- Pissy-Poville
- Préaux
- Quincampoix
- Rocquemont
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- La Rue-Saint-Pierre
- Saint-André-sur-Cailly
- Saint-Aubin-Epinay
- Saint-Georges-sur-Fontaine
- Saint-Germain-sous-Cailly
- Saint-Jacques-sur-Darnétal
- Saint-Jean-du-Cardonnay
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- Saint-Martin-du-Vivier
- Saint-Ouen-du-Breuil
- Servaville-Salmonville
- Sierville
- Vieux-Manoir
- La Vieux-Rue
- Yaquebeuf



Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec
CS 50589
76006 ROUEN Cedex
Téléphone : 02.35.52.92.85

Plus d'infos sur notre site internet
www.sagecaillyaubetterobec.fr





Un SAGE révisé pour de nouvelles ambitions

Le SAGE comprend

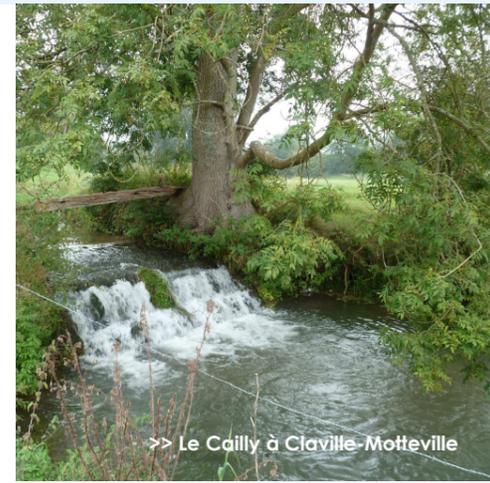
- 16** objectifs déclinés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- 63** dispositions
- 8** articles dans le règlement
- 1** atlas cartographique qui localise :
 - les cours d'eau,
 - les zones d'expansion de crue,
 - les zones humides,
 - les aires d'alimentation de captages,
 - les zones d'érosion.

>> Zone humide à Montville

Protéger et restaurer les rivières et les zones humides

Les cours d'eau du territoire, ainsi que les zones humides associées, sont particulièrement impactées par les activités humaines : érosion ou artificialisation des berges, remblais des zones humides...

- Exemples d'actions à mettre en œuvre
- Protéger les zones humides de toute nouvelle dégradation
 - Restaurer les zones humides dégradées
 - Lutter contre l'envasement des rivières
 - Restaurer la végétation sur les berges
 - Faciliter la circulation des poissons...



>> Le Cailly à Claville-Motteville

Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous

La totalité de l'eau distribuée sur le territoire provient des eaux souterraines. Le traitement permet généralement la production d'une eau de qualité. Toutefois, des problèmes ponctuels de turbidité, de pesticides ou de polluants perturbent la distribution.

- Exemples d'actions à mettre en œuvre
- Préserver et améliorer la qualité des eaux souterraines utilisées pour l'eau potable
 - Sécuriser l'alimentation en eau potable par l'interconnexion des réseaux
 - Réduire les pertes en renouvelant les réseaux de distribution d'eau potable
 - Economiser l'eau...



>> Source de l'If à Fontaine-sous-Préaux © Lionel Pupin

Préserver et améliorer la qualité de l'eau

La qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines est exposée à plusieurs sources de pollutions :

- pesticides,
- nitrates,
- solvants,
- hydrocarbures,
- métaux...

La nature des sols (limons) et du sous-sol (craie) favorise l'érosion et le transfert rapide des polluants.

- Exemples d'actions à mettre en œuvre
- Améliorer le traitement des eaux pluviales et des eaux usées
 - Lutter contre l'érosion des sols et restaurer les haies et les mares
 - Réduire l'usage des pesticides
 - Adapter les pratiques culturales...

**Les administrations doivent respecter le PAGD
Tout un chacun doit respecter le règlement.**



>> Fontaine-sous-Préaux en 2007

Gérer le risque inondation

Le territoire est vulnérable aux inondations et coulées boueuses. L'urbanisation croissante associée à la diminution des prairies et des espaces naturels aggravent les risques.

- Exemples d'actions à mettre en œuvre
- Ne plus construire dans les zones les plus exposées au risque
 - Gérer les eaux pluviales pour toute nouvelle imperméabilisation
 - Poursuivre la création d'ouvrages de lutte contre les inondations
 - Protéger les zones naturelles d'expansion de crue des rivières
 - Apprendre à vivre avec le risque...